

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE – MASKINONGÉ  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À la première séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, convoquée par le directeur général et tenue le jeudi 2 juillet 1998 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Jean-Yves Laforest
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Monsieur Michel Paillé
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Madame Johanne Brousseau	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Monsieur René Gélinas	

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles

Dans l'assistance la présence est constatée de cinq personnes.

Initialement et en conformité avec la Loi sur les élections scolaires, les commissaires prêtent serment, devant le directeur général, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Par la suite, il est procédé à la désignation d'un commissaire pour présider la séance jusqu'à la nomination d'une personne à la présidence.

Désignation  
d'un président  
d'assemblée

**RÉSOLUTION 1 0798** :

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique, que lors de la première séance du

\_\_\_\_\_  
Président

conseil des commissaires et jusqu'à la nomination de la présidente ou du président, la séance du conseil des commissaires est présidée par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que monsieur le commissaire Claude Béland soit désigné pour présider la présente séance jusqu'à la nomination de la présidente ou du président.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland prend à ce moment-ci le siège de président.

Les membres du conseil des commissaires adoptent après cela l'ordre du jour de cette séance.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 2 0798** : Madame la commissaire Diane Samson  
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0798-01  
soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 8.3 Renouvellement d'entente 1998-1999 concernant le bloc sportif de l'école Champagnat.
- 9.1 Représentant à la SADC du Haut Saint-Maurice.
- 9.2 Rémunération des commissaires – huis clos.
- 9.3 Fermeture des années financières des anciennes commissions scolaires.
- 9.4 Dépôt d'un rapport sur la tenue des élections du 14 juin 1998.
- 9.5 Composition des prochains conseils d'établissement.

QUE l'article 9.2 soit considéré après l'article 10 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires prennent connaissance d'un résumé de correspondance. Après avoir reçu des informations concernant certaines lettres, un dépôt du document est effectué.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

**RÉSOLUTION 3 0798** : Madame la commissaire Carole Boisclair  
PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998, décrit sur le document 0798-02.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires procèdent aux nominations à la présidence et à la vice-présidence.

Monsieur le commissaire Claude Béland reçoit à ce moment-ci les propositions pour le

---

Président

poste à la présidence.

Nomination du  
président de la  
Commission sco-  
laire de  
l'Énergie

**RÉSOLUTION 4 0798** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas  
PROPOSE que monsieur le commissaire Jean-Yves Lafo-  
rest soit nommé président de la commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

N'ayant aucune autre proposition pour le poste à la présidence et monsieur Laforest accep-  
tant ce poste, monsieur Jean-Yves Laforest est conséquemment nommé président de la  
Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Claude Béland cède à ce moment-ci le siège de président à mon-  
sieur Jean-Yves Laforest.

Monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie alors les commissaires pour cette nomi-  
nation. Monsieur Laforest félicite les commissaires pour leur élection au poste de commis-  
saire et dresse un portrait des réalisations du conseil provisoire ainsi que des défis à relever  
pour le conseil des commissaires.

À ce moment-ci, monsieur le président Jean-Yves Laforest reçoit les propositions pour le  
poste à la vice-présidence du conseil des commissaires.

Proposition d'un  
vice-président

**RÉSOLUTION 5 0798** : Monsieur le commissaire Mario Champagne  
PROPOSE la candidature de monsieur Yves Tousignant au  
poste de vice-président du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Proposition d'un  
vice-président

**RÉSOLUTION 6 0798** : Madame la commissaire Nicole B.-Girard  
PROPOSE la candidature de monsieur Serge Lafontaine au  
poste de vice-président du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Chaque commissaire acceptant d'être candidat au poste de vice-président de la commission  
scolaire, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite messieurs Tousignant et Lafon-  
taine à se présenter et à faire valoir leur candidature.

Au terme de ces présentations, il est procédé au vote quant au poste.

Scrutin secret pour  
la nomination d'un  
vice-président

**RÉSOLUTION 7 0798** : CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'une candidature au  
poste de vice-président du conseil des commissaires;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE qu'il  
soit procédé à un scrutin secret pour la nomination au poste de vice-président du conseil des  
commissaires;

---

Président

---

Secrétaire général

QUE messieurs Claude Rousseau et Jean-Guy Trépanier agissent à titre de scrutateurs;

QUE le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes soit alors nommé vice-président du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires ayant voté, il est procédé au dépouillement des votes. Les résultats du vote étant de 15 votes pour monsieur Serge Lafontaine et de 6 votes pour monsieur Yves Tousignant, monsieur le commissaire Serge Lafontaine est conséquemment nommé vice-président du conseil des commissaires.

En référence à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes dans la salle à prendre la parole. Sur ce, monsieur Gérard Boisvert félicite les commissaires pour leur élection et leur souhaite bonne chance dans leur mandat.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, il est convenu de reporter la considération de l'article 4.1 «Comité exécutif – Projet».

Poursuivant, un projet de règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances est soumis à l'attention des commissaires. S'ensuivent alors des échanges sur le contenu de ce projet. Au terme de ces échanges, il est convenu de la présentation d'un projet tel que décrit sur le document 0798-03 à la séance du conseil des commissaires du mois d'août prochain, et ce, pour les fins d'adoption par suite des avis publics requis.

Par la suite et après avoir reçu les explications du directeur général monsieur Jean Lavoie, une résolution est adoptée concernant les Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle.

Responsabilités  
administratives des  
Services de  
l'éducation aux  
adultes et de la  
formation  
professionnelle

**RÉSOLUTION 8 0798** : ATTENDU la demande formulée par monsieur Pierre Paradis, directeur des Services de l'éducation des adultes à la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie, de prendre sa retraite au 30 juin 1998, conditionnellement à l'application de la mesure gouvernementale de départs assistés pour les cadres scolaires;

ATTENDU l'entente de départ intervenue entre monsieur Pierre Paradis et la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie qui prévoit notamment le versement d'une prime de séparation autorisée par le non-remplacement du directeur des Services de l'éducation des adultes en vertu du programme de départs assistés;

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie d'une résolution prévoyant l'abolition du poste de directeur des Services de l'éducation des adultes, devenu vacant suite au départ

\_\_\_\_\_  
Président

définitif de monsieur Pierre Paradis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marc Dumont PROPOSE que les responsabilités administratives et de gestion afférentes aux Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle soient confiées au directeur général adjoint.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie, soumet une recommandation du comité de sélection pour un poste de direction d'école. Les commissaires donnent suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination d'une direction d'école

**RÉSOLUTION 9 0798** : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à un affichage pour un poste de direction d'école à l'école institutionnelle Sainte-Élisabeth, Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT, par suite du processus de sélection, que le comité de sélection a soumis une recommandation pour l'engagement de monsieur Marc Brunelle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE que monsieur Marc Brunelle soit engagé au poste régulier à temps complet de directeur d'école;

QUE l'affectation de monsieur Brunelle soit à l'école institutionnelle Sainte-Élisabeth, Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 10 août 1998;

QU'il demeure finalement entendu que monsieur Brunelle est soumis à la période de probation d'une année applicable au personnel de direction d'école.

Adopté unanimement

Sur un autre dossier, le directeur général monsieur Jean Lavoie consulte les commissaires quant à l'orientation à retenir pour le comblement d'un poste vacant de direction adjointe d'école à l'école secondaire Champagnat. Au terme des discussions, il est convenu de procéder à un nouvel affichage de ce poste.

Par la suite, le directeur général monsieur Jean Lavoie recommande la prolongation du mandat d'une coordonnatrice aux finances. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Prolongation d'une affectation temporaire

**RÉSOLUTION 10 0798** : CONSIDÉRANT que madame Michelle T.-Petitclerc, agente d'administration aux Services des ressources financières, était affectée temporairement au poste de coordonnatrice des Services des ressources

\_\_\_\_\_  
Président

financières à la Commission scolaire Val-Mauricie par suite du départ à la retraite du directeur de ces services;

CONSIDÉRANT que du travail est requis pour procéder à la fermeture des livres de la Commission scolaire Val-Mauricie pour l'année financière 1997-1998;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit autorisée la prolongation de l'affectation temporaire au poste de coordonnatrice des Services des ressources financières de madame Michelle T.-Petitclerc, et ce, pour la période requise pour la fermeture des livres de la Commission scolaire Val-Mauricie pour l'année financière 1997-1998.

Adopté unanimement

Consécutivement et par suite des explications fournies par le directeur général monsieur Jean Lavoie, une résolution est adoptée pour la création d'un poste d'agente d'administration.

Création d'un poste d'agent d'administration en gestion documentaire et en communication

**RÉSOLUTION 11 0798** : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la fusion des commissions scolaires, que la Commission scolaire de l'Énergie priorise la communication afin de pallier notamment aux difficultés liées à l'éloignement de certaines écoles du centre administratif;

CONSIDÉRANT également que la fusion des quatre commissions scolaires existantes amène la gestion d'une masse documentaire considérable et de plusieurs fonds d'archives;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le Secrétariat général a un besoin pressant et récurrent de ressources spécialisées en gestion documentaire et en communication dont les tâches sont de niveau d'un poste d'agent d'administration;

CONSIDÉRANT qu'une technicienne en documentation actuellement affectée au Secrétariat général possède, de par sa formation universitaire et son expérience de travail, l'expertise et les qualifications tant au niveau de la gestion documentaire que des communications;

CONSIDÉRANT, dans les circonstances et eu égard à la priorisation de ce besoin, que la direction générale recommande la création d'un poste d'agent d'administration en gestion documentaire et en communication au Secrétariat général et l'affectation de la ressource précitée;

CONSIDÉRANT également que la création de ce poste implique une orientation pour l'abolition du poste détenu par la technicienne en documentation lorsque celui-ci deviendra vacant;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit autorisée la création d'une poste régulier à temps complet d'agente d'administration en gestion documentaire et en communication au Secrétariat général;

QUE soit également autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, afin que ce poste soit comblé par nomination de la technicienne en documentation concernée, laquelle serait effective à compter du 27 juillet 1998;

QU'il demeure entendu que la nomination précitée est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant.

Adopté unanimement

Une résolution est après cela adoptée concernant une autorisation de signature de documents.

Personnes autorisées à signer les ententes et les documents pour et au nom de la C.s de l'Énergie

**RÉSOLUTION 12 0798** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean Lavoie, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les ententes et les documents requis dans le cadre du fonctionnement de la commission scolaire.

Adopté unanimement

En suivi à la dernière séance du conseil provisoire, le directeur général monsieur Jean Lavoie soumet à l'acceptation des commissaires une entente avec le Festival Western de Saint-Tite.

Conclusion d'entente avec le Festival Western de Saint-Tite

**RÉSOLUTION 13 0798** : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le Festival Western de Saint-Tite pour la location du terrain du centre administratif de l'ancienne Commission scolaire de Normandie;

QUE, par suite, le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Consécutivement, des résolutions sont adoptées pour le retrait de la mise en disponibilité d'un adjoint administratif et l'affectation d'un adjoint administratif.

Retrait d'une mise en disponibilité

**RÉSOLUTION 14 0798** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE le retrait de la mise en disponibilité de mon-

---

Président

sieur Normand Lord, adjoint administratif, et son affectation pour l'année 1998-1999 aux écoles suivantes :

- École secondaire Paul Le Jeune, à raison de 50% d'un temps plein;
- École secondaire Du Rocher, à raison de 50% d'un temps plein.

Adopté unanimement

Affectation d'un  
adjoint  
administratif

**RÉSOLUTION 15 0798** : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier  
PROPOSE que monsieur Guy Bailly, adjoint administratif,  
soit affecté pour l'année 1998-1999 aux écoles suivantes :

- École secondaire des Chutes, à raison de 50% d'un temps plein;
- Carrefour Formation Mauricie, à raison de 50% d'un temps plein.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, des règlements sont adoptés par suite des renseignements fournis par monsieur Claude Rousseau.

Adoption de rè-  
glements sur les  
normes et modali-  
tés d'évaluation  
des apprentissages  
des élèves

**RÉSOLUTION 16 0798** : CONSIDÉRANT que le préavis d'adoption des présents  
règlements a été publié en conformité avec la loi;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que  
soient adoptés les règlements suivants, décrits sur le document 0798-04 :

Règlements sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves, applicables sur le territoire des commissions scolaires existantes, soit :

- Centre-de-la-Mauricie;
- Normandie;
- Val-Mauricie;
- Haut Saint-Maurice.

QU'il demeure entendu que ces règlements s'appliquent respectivement sur les territoires des commissions scolaires existantes au 30 juin 1998 à l'exception de la Commission scolaire du Haut Saint-Maurice qui adoptera le règlement applicable à la Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie.

QUE ces règlements entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup>  
juillet 1998.

Adopté unanimement

Adoption de  
règlements sur le  
classement des

**RÉSOLUTION 17 0798** : CONSIDÉRANT que le préavis d'adoption des présents  
règlements a été publié en conformité avec la loi;

\_\_\_\_\_  
Président



élèves

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soient adoptés les règlements suivants, décrits sur le document 0798-05 :

Règlements sur le classement des élèves et passage d'une classe à une classe supérieure ou passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, applicables sur les territoires des commissions scolaires existantes, soit :

- Centre-de-la-Mauricie;
- Normandie;
- Val-Mauricie;
- Haut Saint-Maurice.

QU'il demeure entendu que ces règlements s'appliquent respectivement sur les territoires des commissions scolaires existantes au 30 juin 1998;

QUE ces règlements entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Adopté unanimement

Par la suite, des résolutions sont successivement adoptées pour autoriser des dérogations à l'âge d'admission.

Dérogation      **RÉSOLUTION 18 0798** :      Monsieur le commissaire Grégoire Rompré  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémentaire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève T.C. (CLOT 10089202), né le 10 août 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation      **RÉSOLUTION 19 0798** :      Monsieur le commissaire René Gélinas  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémentaire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève M.D. (DARM 07119102), né le 7 novembre 1991, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation      **RÉSOLUTION 20 0798** :      Monsieur le commissaire Mario Champagne  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémentaire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève M.L. (LHEM 29539208), née le 29 mars 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

---

Président

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 21 0798** : Monsieur le commissaire Michel Paillé  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève M.L. (LEVM 31079200), né  
le 31 juillet 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 22 0798** : Monsieur le commissaire Yves Tousignant  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève J.M.B. (MASJ 13049208),  
né le 13 avril 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 23 0798** : Madame la commissaire Danielle Bolduc  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève G.P-D. (PILG 23119106),  
né le 23 novembre 1991, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 24 0798** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève J.S-R. (SAMJ 03599203),  
née le 3 septembre 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 25 0798** : Madame la commissaire Diane Samson  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève M.T. (TREM 17039200), né  
le 17 mars 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation **RÉSOLUTION 26 0798** : Madame la commissaire Maryse Villemure-Plante  
PROPOSE qu'une dérogation pour une année supplémen-  
taire au préscolaire, maternelle cinq ans, soit accordée à l'élève C.T. (TRUC 30549201),  
née le 30 avril 1992, pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

---

Président

À ce moment-ci, une résolution est adoptée afin de modifier l'ordre du jour pour l'ajout d'un sujet.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 27 0798** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article 5.4 «Transferts d'élèves».

Adopté unanimement

En référence à l'article 5.4 «Transferts d'élèves», le directeur des Services de l'enseignement monsieur Claude Rousseau, réfère à des demandes de révision d'une décision prise par le conseil provisoire concernant des transferts d'élèves. Eu égard à ces demandes, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Transfert d'élèves

**RÉSOLUTION 28 0798** : CONSIDÉRANT que des parents d'élèves visés par un transfert d'école ont présenté une demande de révision de la décision prise par le conseil provisoire;

CONSIDÉRANT que ces demandes de révision ont été examinées par un comité composé notamment de personnel cadre des Services de l'enseignement, d'une direction d'école et des commissaires du milieu visé;

CONSIDÉRANT que ce comité recommande le maintien de la décision du conseil provisoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit maintenue la décision prise par le conseil provisoire quant au transfert des élèves ici concernés.

Adopté unanimement

En étant à l'article 6 de l'ordre du jour, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Denis Émond soumet alors des recommandations pour l'acceptation de congés sabbatiques à traitement différé. Il est donné suite à ces recommandations.

Congé sabbatique à traitement différé

**RÉSOLUTION 29 0798** : Monsieur le commissaire Marc Dumont  
PROPOSE d'accorder à madame Annie Côté un congé sabbatique à traitement différé d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000, dans un plan de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Congé sabbatique à traitement différé

**RÉSOLUTION 30 0798** : Monsieur le commissaire Claude Béland  
PROPOSE d'accorder à monsieur André Flageole un congé

\_\_\_\_\_  
Président

sabatique à traitement différé de neuf mois, soit du 24 septembre 1998 au 23 juin 1999, dans un plan de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 1998 au 31 août 2003.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond, dépose ensuite un projet de politique de perfectionnement. Un suivi sera apporté à ce dossier au mois d'août prochain.

Dépôt d'un projet  
de politique de  
perfectionnement

**RÉSOLUTION 31 0798** : Madame la commissaire Carole Boisclair  
PROPOSE que soit déposé le projet de politique de perfectionnement décrit sur le document 0798-06.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 22 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 32 0798** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit décrétée une suspension de la présente séance pour une période de 15 minutes.

Adopté unanimement

À 22 h 30, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 33 0798** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit déclarée ouverte.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires adoptent successivement des résolutions relatives aux Services des ressources humaines, et ce, après avoir reçu les informations requises de monsieur Denis Émond.

**RÉSOLUTION 34 0798** : Monsieur le commissaire René Gélinas  
PROPOSE d'accepter le changement d'affectation suivant pour monsieur René Veilleux, enseignant :

Affectation actuelle

Affectation nouvelle

École secondaire Paul Le Jeune

École secondaire Val-Mauricie

---

Président

Champ 1, adaptation scolaire

Champ 8, anglais

QUE, de plus, le président et le directeur général soient autorisés à signer une entente à cet effet, en vertu de la clause 5-3.17 III H de la convention collective présentement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement de personnel

**RÉSOLUTION 35 0798** : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accepter l'engagement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998, des personnes dont les noms suivent et de les affecter conditionnellement à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

#### **ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>
Nancy Brouillette	Saint-Jacques	3, régulier
Nancy Desroches	Lac Édouard	3, régulier
Josée Lafontaine	Antoine-Hallé	3, régulier
Noëlla Lessard-Hébert	Antoine-Hallé	3, régulier
Michèle Mongrain	La Bostonnais	3, régulier
Johanne Provencher	Notre-Dame (Saint-Georges)	3, régulier
Josée Toupin	Saint-Jacques	3, régulier

#### **ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>
Martin Barolet	Val-Mauricie	12, français
Caroline Descôteaux	Du Rocher	1, adaptation scolaire
Isabelle Grenier	Val-Mauricie	14, religion - morale
Valérie Roche-Lavoie	Paul Le Jeune	1, adaptation scolaire
Sonia Paquin	Val-Mauricie	1, adaptation scolaire
Andrée Simard	Champagnat	13, mathématiques

Adopté unanimement

Retrait de disponibilité et affectation de

**RÉSOLUTION 36 0798** : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE de retirer de la disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup>

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

poste

juillet 1998, les personnes dont les noms suivent et de les affecter conditionnellement à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

**ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>
Julie Bronsard	Notre-Dame-de-l'Assomption(Parent)	1, adaptation scolaire
Suzanne Jutras	Jacques-Buteux	1, adaptation scolaire

Adopté unanimement

Retrait de surplus d'affectation

**RÉSOLUTION 37 0798** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE de retirer des surplus d'affectation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998, les personnes dont les noms suivent et de les affecter conditionnellement à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

**ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>
Marc Hamelin	Spécialiste	5, éducation physique

**ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

<u>Nom</u>	<u>École</u>	<u>Champ</u>
Alain Cloutier	Paul Le Jeune	13, mathématiques
Réjean Gagnon	Du Rocher	9, éducation physique

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires procèdent à l'adoption d'un plan de classification en gestion documentaire.

Adoption d'un plan de classification

**RÉSOLUTION 38 0798** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, que la commission scolaire doit classer ses documents de manière à en permettre le repérage;

\_\_\_\_\_  
Président

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général a élaboré un plan de classification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adopté, aux fins de gestion documentaire, le plan de classification décrit sur le document 0798-07.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier fournit alors des informations quant au dossier du renouvellement des contrats de transport scolaire et une recommandation pour l'acceptation est faite. Une résolution est adoptée en ce sens.

Conclusion d'une entente pour le renouvellement des contrats de transport

**RÉSOLUTION 39 0798** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de principe avec les entrepreneurs en transport de la Commission scolaire de l'Énergie concernant le renouvellement des contrats de transport pour les années scolaires 1998-1999 à 2002-2003, et ce, tel que décrite sur le document 0798-08;

QUE, par suite, le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie l'entente précitée.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier poursuit par la présentation des résultats d'une demande de soumission pour l'entretien ménager. Au terme de cette présentation, les commissaires procèdent au choix de soumissionnaires.

Soumissions retenues pour l'entretien ménager en 1998-1999

**RÉSOLUTION 40 0798** : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'entretien ménager en 1998-1999 de bâtiments;

CONSIDÉRANT, par suite des soumissions reçues, que les Services des ressources matérielles ont soumis leurs recommandations quant aux choix de soumissionnaires (réf. : document 0798-09);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient retenues les soumissions suivantes pour l'entretien ménager en 1998-1999 :

<u>Entreprise</u>	<u>Bâtiment</u>	<u>Montant</u>
Entreprise F.J.	École Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)	28 746,55 \$ (taxes incl.)

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général

GSF Sanibec inc.	École Saint-Marc (Shawinigan)	11 864,72 \$
	École Saint-Jacques (Shawinigan)	8 011,29 \$
	École Saint-Georges (Shaw.-Sud)	11 765,22 \$ (taxes incl.)
Gema entretien	École Notre-Dame de Saint-Georges (Saint-Georges de Champlain)	11 484,00 \$
	École Dominique Savio (Shawinigan)	6 826,60 \$
	École Notre-Dame-du-Lac (Lac-à-la-Tortue)	18 243,32 \$
	École Jacques-Cartier (Lac-à-la-Tortue)	6 784,84 \$
Nettoyage Houle enr.	École Sainte-Marie (Saint-Boniface)	28 992,51 \$ (taxes incl.)
Nettoyage Plus	École Saint-Paul (Grand-Mère)	14 580,00 \$
Pierre Prince enr.	Ancien centre administratif (Shaw.)	6 132,20
Services Ménagers Trifluvien	École Antoine Hallé (Grand-Mère)	40 413,25 \$
	École Laflèche (Grand-Mère)	34 950,00 \$

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Yves Tousignant demande à ce qu'une attention particulière soit apportée quant à la priorisation du dossier pour le renouvellement de l'entente 1998-1999 concernant le bloc sportif de l'école secondaire Champagnat. Un suivi sera fait par les Services des ressources matérielles pour ce dossier.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite l'article 9 de l'ordre du jour relatif aux affaires nouvelles. Une résolution est alors adoptée afin de combler un siège réservé au secteur de l'Éducation au conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice.

Nomination d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice

**RÉSOLUTION 41 0798** :      **CONSIDÉRANT** que la SADC du Haut Saint-Maurice réserve un siège au sein de son conseil d'administration pour un représentant du secteur de l'Éducation;

   Monsieur le commissaire Yves Tousignant **PROPOSE** que la Commission scolaire de l'Énergie délègue monsieur le commissaire Mario Champagne pour siéger au conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Demande est après cela faite, par monsieur le commissaire Yves Tousignant, de donner un mandat spécifique aux vérificateurs externes pour les vérifications en rapport avec la fer-

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général



meture des années financières des anciennes commissions scolaires.

En référence aux élections scolaires du 14 juin dernier, monsieur le commissaire Yves Tousignant présente une demande pour que le président d'élection dépose un rapport sur le déroulement du processus électoral en signalant les anomalies observées et les améliorations à apporter. Monsieur Tousignant suggère également que la commission scolaire transmette à la ministre de l'Éducation des recommandations pour l'amélioration

du processus électoral. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, mentionne qu'un suivi sera apporté auprès du président d'élection quant à cette demande.

Par la suite, monsieur le commissaire Yves Tousignant demande des informations sur la composition des conseils d'établissement. Sur ce, le directeur général monsieur Jean Lavoie et le directeur général adjoint monsieur Jean-Pierre Hogue, fournissent des renseignements sur ce point tout en signalant le processus de consultation effectué quant au nombre de représentants au sein des conseils d'établissement.

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite le public à prendre la parole. Sur ce, monsieur Alain Lirette, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (CEQ), mentionne que son syndicat déposera un grief dans l'éventualité de l'abolition d'un poste de personnel de soutien.

À ce moment-ci, soit à 23 h 25 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos pour l'étude de l'article relatif à la rémunération des commissaires.

Huis clos

**RÉSOLUTION 42 0798** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 00 h 25 il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 43 0798** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement

La résolution ci-après décrite concernant la rémunération des commissaires est adoptée.

Rémunération versée aux membres du conseil des commissaires

**RÉSOLUTION 44 0798** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, que le montant annuel maximal de la rémunération pouvant être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire est déterminé par le gouvernement;

\_\_\_\_\_  
Président

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le conseil des commissaires peut, en tenant compte du montant annuel maximal présenté, déterminer la rémunération versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la rémunération versée aux membres du conseil des commissaires soit la suivante :

- montant de base : 4 433 \$
- présidence : 4 000 \$
- vice-présidence : 1 000 \$
- délégué au conseil général de la FCSQ : 1 000 \$

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est proposé de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un article pour la désignation de commissaires à un comité de sélection.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 45 0798** : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout d'un article «Comité de sélection».

Adopté unanimement

Formation d'un comité de sélection pour un poste de direction adjointe d'école

**RÉSOLUTION 46 0798** : CONSIDÉRANT que la commission scolaire procédera à un processus de sélection pour un poste de direction adjointe d'école à l'école secondaire Champagnat;

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE, qu'outre le personnel cadre désigné par le directeur général, les commissaires suivants soient désignés pour siéger au comité de sélection précité :

- Madame Marie-Josée Bergeron
- Monsieur Mario Champagne
- Monsieur Yves Tousignant , substitut

Adopté unanimement

À 00 h 30, il est procédé à l'ajournement de la séance.

---

Président

Ajournement de la  
séance

**RÉSOLUTION 47 0798** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré  
PROPOSE que soit déclarée ajournée au mardi 18 août  
1998, à 19 h, la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de  
l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

---

---

Président

---

Secrétaire général